

## Le temps qu'ils tardent à nous payer, c'est notre argent qu'ils utilisent pour eux !

Le Mesnil-Amelot le 11 novembre 2009

Le 2 juillet 2009, la Cour d'Appel de Paris a condamné BPC à appliquer la convention du « **Transport aérien-personnel au sol** » tout en gardant les dispositions favorables acquises aux employés. Cette décision judiciaire venait déjà après une première décision du Tribunal de Grande Instance de Meaux en décembre 2007, qui avait déjà dit la même chose. La direction n'en avait pas du tout tenu compte !

5 mois après, rien ne se passe pour appliquer la convention collective, hormis quelques réunions organisées visant à fixer des dates et des accords de méthode, pour gagner du temps et endormir les moins éveillés.

Devant l'obstruction des patrons à nous payer ce qu'on nous doit, des dizaines d'agents, et le syndicat SUD Aérien, ont décidé d'engager une action en justice afin de pouvoir récupérer ce que les directeurs nous doivent depuis plusieurs années.

Et comme par miracle, lors de la dernière réunion avec les syndicats qui y participent, la direction vient de trouver le chemin du carnet de chèques pour proposer une toute petite indemnité au titre des rappels de salaire qui sont dus. SUD n'étant pas invité à cette opération d'embobinage et d'enfumage des salariés, on découvre les supercheries par les bruits de couloir.

Cela fait maintenant 10 ans que BPC aurait du appliquer la convention du Transport aérien-personnel au sol. Mais les profiteurs de notre travail ont cru plus « intelligents » de réduire nos payes depuis 10 ans, plutôt que payer notre dû. Ils ont trompé les salariés sur l'issue au tribunal, en dépensant l'argent de l'entreprise dans des procédures inutiles et coûteuses, dans le seul objectif de ne pas nous payer.

A cause des stratagèmes de directeurs, nous ne pouvons réclamer nos dus que sur les cinq dernières années. Et le montant est largement supérieur aux propositions de la direction, pour les employés qui travaillent en équipes successives (avec pause de 15mn et 30mn), qui travaillent en horaires de nuit, ou qui ont eu des retenues de salaire pendant des périodes de maladie, entre autres choses à récupérer ...

Mais pire encore ! Alors que la direction n'a même pas encore payé ce qu'elle doit aux ouvriers, elle propose de verser une indemnité d'au moins 2.500 € aux catégories maîtrise, alors qu'aucune obligation de la convention collective ne justifie un tel rappel de salaire. S'ils trouvent un budget pour les chefs, avant même d'avoir payé ce qu'ils doivent aux ouvriers, c'est bien la preuve que les patrons ont de l'argent en trop ! On veut donc la même prime en plus pour tous !

**Alors n'attendez plus et n'hésitez pas à nous solliciter pour avoir des renseignements, pour récupérer ce qui nous est dû. Nous ne céderons pas au bras de fer de la direction et sommes déterminés à récupérer ce qui nous est dû, en totalité. Il faut faire payer aux directeurs, notre travail dont ils ont trop longtemps profité. Ils ont volontairement entretenu pendant des années, des difficultés financières parmi nos familles, en profitant de notre ignorance ou notre pessimisme sur nos droits à faire valoir. Sachons leur rappeler !**